

**Extrait du Registre des Délibérations
du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du
Valois**

DÉPARTEMENT
DE L' AISNE

ARRONDISSEMENT
DE SOISSONS

TRESORERIE DE
SOISSONS

Séance du 27/09/2019

OBJET :

Contrat de
rayonnement
touristique

VOTE : 22 pour, 0
contre, 0 abstention, 0
refus de vote

Affiché le

/ 2 OCT. 2019

Transmis le

01 OCT. 2019

Certifié exécutoire, le

01 OCT. 2019

Le Président
Jean-Marie CARRE

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept septembre à neuf heures, Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois s'est réuni à Cuffies, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 20 septembre 2019.

Étaient présents (22) : Jean-Marie CARRE ; Alain CREMONT ; Dominique BONNAUD ; Edith ERRASTI ; Pascal TORDEUX ; Bernadette KASPRZAK ; Patrick DUMAIRE ; Viviane CORDEVANT ; Patrick DUFOUR ; Alexandre de MONTESQUIOU ; Jean-Pascal BERSON ; Nicolas REBEROT ; Franck BRIFFAUT ; Céline LE FRERE ; Rémi VANLERBERGHE ; Thierry GILLES ; Jean CHABROL ; Thierry ROUTIER ; Claude MADIOT ; Thierry DECAUCHE ; Sébastien MANSCOURT ; Jean-Luc SAMIER

Procurations (0) :

Absents excusés (9) : Carole DEVILLE-CRISTANTE ; Laurent CAUDRON ; Stéphanie LEBEE-DELATTRE ; Séverine PELLETIER ; Benoît LETRILLART ; Jean SAUMONT ; François RAMPELBERG ; Arnaud BATTEFORT ; Hervé MUZART

Alexandre de MONTESQUIOU a été élu secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L-1111-4,
Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.131-1 à L.131-10,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe)
Vu la délibération n°20170444 du Conseil régional du 30 mars 2017 relative à l'adoption du SRDEII, Vu la délibération n°20170738 du Conseil régional du 29 juin 2017 relative à la stratégie de développement touristique au service de l'attractivité régionale,
Vu la délibération n°20180766 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 29 mai 2018 relative à « l'appel à manifestation d'intérêt "Espace de rayonnement touristique" : lauréats de la première vague de candidatures »,
Considérant que la Région Hauts de France a mis en place un dispositif d'aide pluriannuel pour les territoires lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt "Espace de rayonnement touristique", dont fait partie la destination du Soissonnais - Valois ;
Considérant qu'il y a lieu d'établir un contrat de rayonnement touristique avec la Région Hauts de France, les intercommunalités membres du PETR du Soissonnais et du Valois et Aisne Tourisme pour formaliser les modalités de cet accompagnement par la Région ;
Vu l'avis du Bureau en date du 13 septembre 2019,

LE COMITE SYNDICAL, après avoir pris connaissance du contenu du contrat et en avoir délibéré :

AUTORISE le Président, à signer le Contrat de rayonnement touristique du Soissonnais - Valois, joint en annexe de la présente délibération et dont il fait partie

intégrante ;

CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

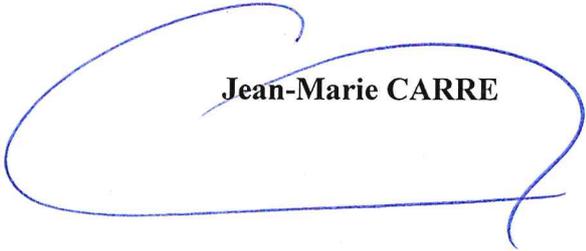
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président

Jean-Marie CARRE



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

/ 1 OCT. 2019